

L'an deux mil seize, le 27 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'EYMOUTIERS dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel PERDUCAT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2016

Présents : MM. PERDUCAT D., FAYE J.P., PONS G., SUDRON F., MALET P., PEYRISSAGUET J-J., PIQUEREL O., RABOISSON T., RIBOULET J., SIMON P., WERTHMANN G; Mmes PLAZANET M., LOURADOUR P., CHABANAT C., GLANGEAUD D., LEVENTOUX H., MONVILLE D., RIGOUT CHEMARTIN D.;

Excusée : Mme SIMON I. ;

M. Philippe SIMON a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

- 01/ **INSTALLATION DE M. PATRICK MALET AU CONSEIL MUNICIPAL**
- 02/ **ACCESSIBILITE DU GROUPE SCOLAIRE – AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX**
- 03/ **AMENAGEMENT DE SANITAIRES PUBLICS – HONORAIRES BUREAU D'ETUDE**
- 04/ **AMENAGEMENT DE L'ECLUSE DU MOULIN DE LANOR – CHOIX DE L'ENTREPRISE**
- 05/ **AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE COVOITURAGE AU PARKING DE LA GARE – CHOIX DE L'ENTREPRISE**
- 06/ **BIENS DE SECTION - COMMUNALISATION**
- 07/ **BETHE - DEMANDE D'ALIENATION D'UNE PARTIE DE CHEMIN PUBLIC**
- 08/ **VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL**
- 09/ **GROSSES REPARATIONS SUR LA VOIRIE COMMUNALE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**
- 10/ **CTD – ETUDE POUR UNE CHARTE PAYSAGERE – RENOUVELLEMENT DE DEMANDE DE SUBVENTION**
- 11/ **CTD – REFECTION DE TROTTOIRS DANS DIVERS QUARTIERS DU BOURG – RENOUVELLEMENT DE DEMANDE DE SUBVENTION**
- 12/ **CTD – REFECTION DE VOIRIE SUR LES RUES GABRIEL PERI ET NOTRE DAME - DEMANDE DE SUBVENTION**
- 13/ **CTD – RESTRUCTURATION DE L'ECOLE PRIMAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION**
- 14/ **CTD – AMENAGEMENT DE SANITAIRES PUBLICS – DEMANDE DE SUBVENTION**
- 15/ **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**
- 16/ **ETUDE SUR LA RESTAURATION DE L'ORGUE DE LA COLLEGIALE – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DU TROP-VERSE SUR FONDS DE CONCOURS**
- 17/ **RECEVEUR MUNICIPAL – INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET**
- 18/ **SUBVENTION**

1/ INSTALLATION DE M. PATRICK MALET AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame Frédérique LAMBEY a fait connaître par courrier son souhait de ne plus siéger au conseil municipal. Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral qui précise que « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* », Monsieur Patrick MALET, premier candidat non élu sur la liste « une commune en commun », est appelé à remplacer Madame Frédérique LAMBEY au sein du conseil municipal.

En conséquence, M. Patrick MALET est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil Municipal est mis à jour et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

2/ ACCESSIBILITE DU GROUPE SCOLAIRE – AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX

VU LE CODE DES MARCHES PUBLICS,

Sur le rapport de Monsieur le Maire qui indique à l'assemblée que dans le cadre des travaux de mise aux normes d'accessibilité de l'école et du restaurant scolaire, il convient de passer l'avenant ci-après :

Lot n° 8 : Plâtrerie peinture – attribué à l'entreprise GUYONNAUD – avenant n°1

Montant initial : 3 767,12 € HT

Plus-value d'un montant de 2 194,50 € HT

Objet de l'avenant : reprises de plâtrerie sur support abîmé – peinture dans la salle de classe

Nouveau montant du marché : 5 961,62 € HT

Le Conseil Municipal délibère et, considérant la nécessité de réaliser ces travaux, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.
-

3/ AMENAGEMENT DE SANITAIRES PUBLICS – HONORAIRES BUREAU D'ETUDE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition d'honoraires établie par le cabinet DELOMENIE dans le cadre du projet d'aménagement des sanitaires publics de la place Stalingrad. Celle-ci s'élève à 800 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide, à l'unanimité, de retenir l'offre présentée par le cabinet DELOMENIE
 - autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce marché
-

4/ AMENAGEMENT DE L'ECLUSE DU MOULIN DE LANOR – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Suite à l'appel à concurrence lancé pour l'aménagement de l'écluse du moulin de Lanor, seule l'entreprise SOTEC a adressé une offre d'un montant de 98 410 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette proposition, délibère et décide, à l'unanimité :

- de retenir l'offre présentée par l'entreprise SOTEC pour un montant de 98 410 € HT,
 - d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce marché,
 - de solliciter toute subvention susceptible d'être attribuée dans le cadre de cette opération.
-

5/ AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE COVOITURAGE AU PARKING DE LA GARE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire indique qu'une consultation d'entreprises a eu lieu, conformément à l'article 28 du code des marchés publics, pour l'aménagement d'une aire de stationnement dédiée au covoiturage et aux usagers de la SNCF.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes propositions, délibère et décide, à l'unanimité :

- de retenir l'offre présentée par l'entreprise DUSSOCHAUD SARL pour un montant de 25 741,50 € HT,
 - d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce marché.
-

6/ BIENS DE SECTION - COMMUNALISATION

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de l'étude portant sur la création d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois, le projet retenu permettrait de chauffer le collège et son gymnase, le groupe scolaire, le bâtiment dit « des instituteurs », les logements et multiservices de l'ALEFPA, la mairie et l'aile du Vieux Collège. Le coût de ces travaux est estimé à 520 000 € HT.

Pour alimenter la future chaufferie bois, les ressources forestières de la commune et des biens des sections permettraient de couvrir très largement les besoins d'approvisionnement annuels.

Afin de stocker le bois déchiqueté et lui permettre de sécher, il serait nécessaire de disposer d'un bâtiment d'environ 500 m². Ces installations pourraient être implantées sur une parcelle située à quelques kilomètres du bourg. Cet espace permettrait à la fois d'aménager une aire de stockage des bois à broyer et de construire le bâtiment abritant le bois déchiqueté. Cette opération s'élèverait à 300 000 € HT. Le montant total de l'opération s'élèverait donc à 820 000 € HT.

Ce projet étant largement basé sur la valorisation des ressources forestières publiques, à la fois communales et sectionales, Monsieur le Maire propose d'engager également une procédure de communalisation des biens de section qui consisterait à effectuer un transfert de propriété de ces terrains, qui s'étendent sur plus de 760 hectares, à la Commune. Il précise que conformément aux dispositions de l'article L 2411-12-1 du code général des collectivités territoriales, le transfert à la commune des biens, droits et obligations d'une section de communes est prononcé par le représentant de l'Etat dans le département sur demande du conseil municipal dans certains cas et notamment lorsque les électeurs n'ont pas demandé la création d'une commission syndicale alors que les conditions pour une telle création, telles qu'elles sont définies aux articles L 2411-3 et L 2411-5 sont réunies.

Monsieur le Maire rappelle qu'aucune commission syndicale n'a été constituée suite aux élections municipales de 2008 et 2014.

Actuellement, l'ensemble des parcelles boisées publiques est administré par un syndicat mixte de gestion forestière (SMGF) composé de représentants de la commune et de chacune des 10 sections concernées. A l'issue de cette procédure de communalisation, la Commune restant le seul membre du syndicat, celui-ci pourrait être dissous de plein droit.

Monsieur Philippe SIMON souligne que, lors de la dernière réunion du SMGF, les représentants des sections ont approuvé à l'unanimité le projet de communalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de demander à Monsieur le Préfet le transfert dans le domaine de la Commune d'Eymoutiers des biens des sections de la Roche, de la Rue, de Bussy, de Gervais, de Souffrangeas, de Bêthe, de Bêthe et Souffrangeas, de la Vedrenne, de Lachaud-Saint-Clair, de la Vedrenne et la Chapelle, du Lac, de la Siauve, de Château, de Meilhaguet, de Villevaleix Chouviat, de la Forêt, de Villemonteix figurant en annexe de la présente délibération.
- de demander à ce que les parcelles sectionales soumises au régime forestier le demeurent après le transfert de propriété à la commune.

7/ BETHE - DEMANDE D'ALIENATION D'UNE PARTIE DE CHEMIN PUBLIC

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Sylvie CARTIER, propriétaire à Bêthe, qui sollicite l'aliénation d'une partie d'un chemin rural.

Ce chemin desservant une parcelle appartenant à M. et Mme MOREL, ces derniers ont indiqué par courrier ne pas être opposés à son aliénation au profit de Mme CARTIER.

Le Conseil Municipal délibère et, à l'unanimité :

- décide de soumettre à enquête publique l'aliénation d'une partie du chemin public de Bêthe,
- charge le Maire de faire toutes les démarches relatives au déroulement de cette enquête et lui donne pour ce faire toutes les autorisations nécessaires pour les mener à bien,
- dit que les frais de géomètre, de notaire ainsi que les honoraires du commissaire-enquêteur seront à la charge de l'acquéreur.

8/ VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL

M. et Mme WILMOTTE souhaitent acquérir un terrain au lotissement de Fressengeas – lot 1 cadastré section B n° 202 – d'une superficie de 821 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne son accord de principe pour la vente dudit terrain au prix de 10 € le m²,
- autorise le Maire à signer une promesse de vente et toutes les démarches et formalités relatives à cette transaction.

9/ GROSSES REPARATIONS SUR LA VOIRIE COMMUNALE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire propose d'engager des travaux de réparation des voies communales du Domaine du Buchou, du lotissement de Fressengeas, de Brenac (VC31) à La Chapelle St-Clair (VC31F), de Donarieix (VC35), de Chouviat (VC34).

Le coût de cette opération est estimé à 66 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à ce programme de grosses réparations sur la voirie communale pour un montant de 66 000 € HT,
 - de solliciter le soutien financier du Conseil Départemental.
-

10/ CTD – ETUDE POUR UNE CHARTE PAYSAGERE – RENOUVELLEMENT DE DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle qu'en novembre 2014, une demande de subvention portant sur le projet d'étude pour une charte paysagère sur le territoire d'Eymoutiers avait été déposée dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux. Le coût de cette étude avait été estimé à 29 800 € HT.

Monsieur le Maire précise qu'une demande de financement a également été déposée au titre du programme LEADER du territoire Monts et Barrages.

Cette opération n'avait pas été retenue dans la programmation 2016, cette demande de subvention doit être renouvelée auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à la réalisation de cette étude,
 - de solliciter l'aide du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux.
 - de solliciter tout financement susceptible d'être attribué dans le cadre de cette opération.
-

11/ CTD – REFECTION DE TROTTOIRS DANS DIVERS QUARTIERS DU BOURG – RENOUVELLEMENT DE DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait approuvé par délibération en date du 20 novembre 2014 la proposition d'engager des travaux de réfection des trottoirs sur les quartiers suivants : rue Louise Michel, boulevard d'Aygues Vives, avenue Bel Air, avenue Bellevue, boulevard Emile Zola, et route de Château.

Le coût de ces travaux est estimé à 27 700 € HT.

Cette opération n'ayant pu être réalisée à ce jour, il convient de renouveler la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à ce programme de réfection des trottoirs de plusieurs quartiers du bourg pour un montant de 27 700 € HT,
 - de solliciter l'aide du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux.
 - de solliciter tout financement susceptible d'être attribué dans le cadre de cette opération.
-

12/ CTD – REFECTION DE VOIRIE SUR LES RUES GABRIEL PERI ET NOTRE DAME - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de réfection des rues Gabriel Péri et Notre Dame. Il rappelle que cette opération s'inscrit dans le cadre d'un programme de rénovation des rues du cœur historique de la ville débuté il y a quelques années par la rue de la Collégiale et la rue des Maquisards, poursuivi par l'aménagement de l'ensemble de la place Stalingrad et de l'avenue du Maréchal Foch, et plus récemment de la place de l'Ancienne Mairie.

Ces travaux portent à la fois sur la réfection des trottoirs et de la voirie de la rue Gabriel Péri, et sur la réfection de la chaussée rue Notre Dame et indique que l'étude de faisabilité confiée au cabinet de géomètre Victor Duarte a permis d'établir une estimation des travaux à hauteur de 149 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à cette opération pour un montant de 149 000 € HT,
 - de solliciter l'aide du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux,
 - de solliciter tout financement susceptible d'être attribué dans le cadre de cette opération.
-

13/ CTD – RESTRUCTURATION DE L'ECOLE PRIMAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION

Le bâtiment qui abrite l'école élémentaire a été construit en 1958 et nécessite donc d'importants travaux de rénovation notamment en matière d'isolation. Monsieur le Maire présente le projet et indique que l'étude de faisabilité confiée au cabinet DELOMENIE a permis d'établir une estimation des travaux à réaliser. Compte tenu des contraintes liées à la présence des élèves, le chantier pourrait être divisé en deux phases. Les travaux portant sur la première tranche s'élevaient à 496 400 € HT et sur la seconde à 159 400 € HT pour un montant global, comprenant la maîtrise d'œuvre, de 786 960 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de donner un avis favorable à cette opération pour un montant de 786 960 € HT,
 - de solliciter l'aide du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux.
 - de solliciter les services de l'Etat dans le cadre de la DETR et du FSIL et tout financement susceptible d'être attribué pour la réalisation de ce projet.
-

14/ CTD – AMENAGEMENT DE SANITAIRES PUBLICS – DEMANDE DE SUBVENTION

Le bâtiment abritant les anciens bains-douches publics étant désaffecté depuis une dizaine d'années, il convient de le réhabiliter pour répondre au besoin en sanitaires publics dans le centre-ville, incluant un WC accessible aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire présente le projet et indique que l'étude de faisabilité confiée au cabinet DELOMENIE a permis d'établir une estimation des travaux à hauteur de 52 250 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de donner un avis favorable à cette opération pour un montant de 52 250 € HT,
 - de solliciter l'aide du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux.
 - de solliciter tout financement susceptible d'être attribué pour la réalisation de ce projet.
-

15/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet d'amélioration de la sécurité des usagers par l'aménagement de dispositifs de ralentissement et la réglementation de la circulation dans plusieurs secteurs du bourg.

Dans le cadre de ces travaux, il explique qu'une subvention peut être sollicitée au titre des amendes de police. Ce programme établi sur la base de l'étude réalisée par l'Agence Technique Départementale (ATEC) est estimé à 62 000 € HT et porte sur :

- l'avenue Jean Moulin et l'avenue de la Paix,
- le boulevard Jules Guesde et la rue Farge,
- l'avenue de Diespeck, l'avenue Jules Fraisseix,
- le faubourg de Macaud.

Concernant le faubourg de Macaud, eu égard à la vitesse des véhicules et à la présence plus fréquente des piétons, il apparaît nécessaire de débiter les travaux de sécurisation avant toute attribution de subvention.

Le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour financement des aménagements de sécurité du bourg.

16/ ETUDE SUR LA RESTAURATION DE L'ORGUE DE LA COLLEGIALE – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DU TROP-VERSE SUR FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération d'étude sur la restauration de l'instrument et du buffet de l'orgue de l'église Saint-Etienne, le bilan financier définitif établi par la DRAC fait apparaître un trop-versé sur fonds de concours de 762,25 € en faveur de la commune d'Eymoutiers.

Il propose à l'assemblée de solliciter le remboursement de ce trop-versé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de solliciter le remboursement du trop-versé sur fonds de concours de 762,25 €,
 - autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de financement initiale permettant d'établir les participations définitives incombant aux co-financeurs.
-

17/ RECEVEUR MUNICIPAL – INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET

Monsieur le Maire rappelle que les comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de Receveur des communes et établissements locaux peuvent bénéficier d'indemnités de conseil et de confection des budgets.

Monsieur le Maire propose de fixer le taux de ces indemnités.

Le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité :

- de fixer le taux de ces indemnités à 100 %
 - de répartir pour 2016, compte tenu du changement de receveur intervenu en cours d'année, l'indemnité de la façon suivante :
 - Madame Céline ALAZARD : 8/12^{èmes}
 - Monsieur Pascal POIRIER : 4/12^{èmes}
 - que l'indemnité pour confection des budgets sera versée pour 2016 à Madame Céline ALAZARD,
 - qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, et pour la durée de la mission qui lui a été confiée, les indemnités de conseil et de confection des budgets seront attribuées à Monsieur Pascal POIRIER.
-

18/ SUBVENTION

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 1 500 euros à l'association sportive du Collège Georges Guingouin d'Eymoutiers.

Les crédits nécessaires figurent à l'article 6574 du budget primitif 2016.
